



Table des Matières

| | |
|--|---|
| 1. GÉNÉRALITÉS | 2 |
| 1.1. Définition..... | 2 |
| 1.2. Champ d'application..... | 2 |
| 2. PARTICIPATION | 2 |
| 2.1. Critères d'admission | 2 |
| 2.2. Tableaux | 2 |
| 2.3. Surclassement | 2 |
| 3. INSCRIPTION | 2 |
| 3.1. En simple | 2 |
| 3.2. En double | 2 |
| 3.3. Forfaits et remplacements..... | 3 |
| 4. CONFECTION DES TABLEAUX | 3 |
| 5. ÉCHÉANCIER | 4 |
| 6. GESTION TECHNIQUE | 4 |
| 7. VOLANTS..... | 5 |
| 8. TROPHÉES et DOTATIONS | 5 |
| 9. PARTENARIAT LIGUE..... | 5 |
| 10. FINANCEMENT..... | 5 |
| 10.1. Frais d'inscriptions | 5 |
| 10.2. Restauration | 5 |
| 10.3. Produits divers | 5 |
| 11. OFFICIELS TECHNIQUES..... | 6 |
| 11.1. Juge Arbitrage..... | 6 |
| 11.1.1. Désignation..... | 6 |
| 11.1.2. Indemnités..... | 6 |
| 11.1.3. Déplacements..... | 6 |
| 11.1.4. Restauration | 6 |
| 11.1.5. Hébergement..... | 6 |
| 11.2. Arbitrage | 6 |
| 11.2.1. Désignation..... | 6 |
| 11.2.2. Indemnités..... | 6 |
| 11.2.3. Déplacements..... | 6 |
| 11.2.4. Restauration et Hébergement..... | 6 |
| 12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION | 7 |
| 13. OBLIGATION DE L'ORGANISATION..... | 7 |
| 14. DÉCLARATION SUR POONA | 7 |
| 15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES | 7 |

| | | | |
|--|--------------|---|---|
|  | Compétitions | Championnat de Bretagne Règlement Saison 2022-2023 | Règlement adoption : Septembre 2022 entrée en vigueur : 01/09/2022 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 7 + 1 annexe |
|--|--------------|---|---|

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Définition

Le Championnat de Bretagne est une compétition attribuant les titres régionaux dans les cinq disciplines :

- Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Homme (DH), Double Dame (DD) et Double Mixte (DX).

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition, aussi nommée : "**Bretagne**"

La gestion du Championnat est confiée par la Ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Compétitions. Le règlement général des compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

Aucun tournoi de niveau N, R ou D ne sera autorisé aux mêmes dates sur le territoire Breton.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères d'admission

Seuls, peuvent être admis à participer, les joueurs remplissant les conditions suivantes :

- Joueurs licenciés dans un club breton affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).
- Joueurs autorisés à jouer en senior pour la saison en cours, sélectionnés au CPPH.

2.2. Tableaux

Le Championnat de Bretagne verra s'opposer les joueurs* dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX).

Dans chacun de ces tableaux les joueurs seront dispatchés en 3 séries : N – R – D

2.3. Surclassement

Une paire ne pourra pas se surclasser.

Une paire jouera dans la catégorie du mieux classé des deux joueurs composant la paire.

3. INSCRIPTION

Chaque joueur pourra s'inscrire dans 1 à 3 tableaux (un tableau de simple et/ou un tableau de double et/ou un tableau de double mixte).

Les inscriptions se feront obligatoirement sur le site badnet.org par les joueurs ou clubs, jusqu'à J-11.

3.1. En simple

Les inscriptions en simple seront libres mais, seuls les 12 meilleurs inscrits seront retenus, en fonction de leur CPPH à J-30, par tableau N, R et D pour participer à la compétition.

Les 12 inscrits suivants seront acceptés en liste d'attente et prévenus ultérieurement en cas de forfait.

3.2. En double

Les **inscriptions en doubles seront libres** mais, seules les 12 meilleures paires inscrites seront retenues, en fonction de leur CPPH à **J-30**, par tableau N, R et D pour participer à la compétition.

(Inscription saisie et validée par les deux partenaires)

Les **12 paires suivantes** seront acceptées en **liste d'attente** et prévenues ultérieurement en cas de forfait d'une paire titulaire.

Aucune modification des tableaux ne sera plus apportée sauf accord du Juge-Arbitre désigné.

* Pour tout le reste du document, joueur pourra être remplacé par joueuse ou paire

| | | | |
|--|--------------|---|---|
|  | Compétitions | Championnat de Bretagne Règlement Saison 2022-2023 | Règlement adoption : Septembre 2022 entrée en vigueur : 01/09/2022 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 7 + 1 annexe |
|--|--------------|---|---|

3.3. Forfaits et remplacements

3.3.1. Forfait

Tout forfait (absence ou retard) sera sanctionné d'une défaite par wo et devra être justifié dans un délai de 5 jours auprès du secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

À défaut de justificatif, le joueur s'expose à une suspension de toute compétition de 2 mois.

3.3.2. Remplacements

Avant la confection des tableaux, sauf cas de force majeure (forfait d'un des deux joueurs) il n'est pas autorisé de changer de partenaire après la date limite d'inscription.

Après la confection des tableaux, que ce soit un seul joueur ou toute la paire qui soit forfait, la paire complète sera remplacée par la première paire de la liste d'attente. S'il n'y a plus de paires dans la liste d'attente et s'il reste des joueurs en recherche de partenaire alors :

- Si un seul joueur est forfait, le joueur restant peut voir avec un joueur de cette liste pour former une nouvelle paire, ou voir avec un autre joueur inscrit sur un autre tableau,
- Si toute la paire est forfait ou si le joueur restant ne propose pas de remplaçant à son partenaire, un appel sera lancé vers les joueurs en recherche de partenaire et/ou les joueurs d'autres tableaux pour constituer une nouvelle paire. La première paire complète répondant à cet appel sera retenue.

Dans tous les cas, les nouvelles paires de double ne peuvent pas être mieux classées que les têtes de séries originales.

Les autres paires inscrites mais non insérées dans les tableaux seront libérées pour le week-end du championnat.

4. CONFECTION DES TABLEAUX

Les têtes de séries seront déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie, en fonction du CPPH à la date de prise en compte (**J-30**)

La taille de chaque tableau sera de 12 joueurs pour les catégories N, R, D sauf si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre cette taille de tableau.

En fonction du nombre de joueurs les tableaux prendront les formes suivantes :

| Nombre de joueurs | Format du tableau | Nombre de sortants |
|-------------------|-------------------------------|---|
| 12 | 4 poules de 3 | 1 sortant par poule |
| 11 | 1 poule de 3 et 2 poules de 4 | 1 sortant par poule & le meilleur 2 nd des poules de 4 |
| 10 | 2 poules de 3 et 1 poule de 4 | 1 sortant par poule et le 2 nd de la poule de 4 |
| 9 | 3 poules de 3 | 1 sortant par poule et le meilleur 2 nd |
| 8 | 2 poules de 4 | 2 sortants par poule |
| 7 | 1 poule de 3 et 1 poule de 4 | 2 sortants par poule |
| 6 | 2 poules de 3 | 2 sortants par poule |
| De 3 à 5 | Poule unique | |
| De 1 à 2 | Non joué | |

| | | | |
|--|--------------|---|---|
|  | Compétitions | Championnat de Bretagne Règlement Saison 2022-2023 | Règlement adoption : Septembre 2022 entrée en vigueur : 01/09/2022 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 7 + 1 annexe |
|--|--------------|---|---|

5. ÉCHÉANCIER

Le tirage au sort des tableaux et les échéanciers seront effectués par le Juge-Arbitre le lundi à J-5, avant la compétition.

Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort devront être justifiés par écrit dans les conditions habituelles

Pour les tableaux sous la forme de poule unique, le déroulement prendra cette forme :

- Poule de 5 : les trois premières rotations le samedi, les deux suivantes le dimanche.
- Poule de 4 : tous les matchs sur une journée (le dimanche si possible sauf si un joueur est susceptible de faire 9 matchs alors les deux premières rotations le samedi, la suivante le dimanche).
- Poule de 3 : tous les matchs sur une journée (le dimanche dans la mesure du possible).

En fonction des inscriptions, l'échéancier suivant est conseillé.

Samedi

Les matchs commenceront par les simples (jusqu'aux demi-finales non comprises), suivi des doubles mixtes (tableau intégral).

Dimanche

Tous les matchs de double jusqu'aux demi-finales non comprises, puis toutes les demi-finales et finales des tableaux de simples et de doubles.

L'ordre des matchs sera déterminé par le Juge-Arbitre, de manière à ce que l'ensemble des matchs soit terminé à 17h.

6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La création du tournoi sur badnet sera effectuée et géré jusqu'à J-3 par le secrétariat de la Ligue puis, **par le responsable du tournoi du club organisateur**.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur (disposant d'un accès à internet et apte à utiliser le logiciel Badnet) et d'une imprimante.

Les tableaux seront entièrement gérés par la Ligue sous contrôle de la commission compétition et du juge-arbitre principal.

La publication en ligne des convocations sur Badnet, qui seront également mises en ligne sur le site de la ligue de Bretagne, s'effectuera le mercredi précédant la compétition.

À partir du jeudi, les joueurs concernés seront avertis individuellement par mail, en cas de modification des convocations.

Les droits d'accès au tournoi seront donnés au club organisateur dans le courant de la semaine précédant la compétition, pour la mise en place du championnat.

Le club organisateur devra également entreprendre des démarches afin de médiatiser l'évènement (presse sportive et locale).

La Ligue contactera la presse régionale pour annoncer les dates, le lieu, les horaires, les contacts et les conditions de déroulement de ce championnat.

| | | | |
|--|--------------|---|---|
|  | Compétitions | Championnat de Bretagne Règlement Saison 2022-2023 | Règlement adoption : Septembre 2022 entrée en vigueur : 01/09/2022 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 7 + 1 annexe |
|--|--------------|---|---|

7. VOLANTS

Pour tous les joueurs, les volants plumes homologués sont à leur charge (partage) jusqu'aux finales.

Pour les finales, 4 volants plumes homologués seront fournis par la Ligue. Ceux-ci seront livrés au club organisateur par le partenaire de la Ligue de Bretagne.

Outre les volants nécessaires aux finales, sept tubes supplémentaires seront livrés (1 tube pour procéder au test de vitesse, 6 autres, à vendre aux joueurs, au tarif Ligue, en cas de désaccord)

En cas de défaillance du partenaire de la Ligue, les volants plumes homologués seront achetés par le club organisateur au partenaire de son choix. Ils lui seront alors remboursés (sur facture) par la Ligue.

8. TROPHÉES et DOTATIONS

Les médailles seront fournies par la Ligue pour les demi-finalistes, les finalistes et les vainqueurs des différentes séries.

Les médailles des Champions de Bretagne devront être étiquetées ou gravées afin de porter la mention « Champion de Bretagne » ainsi que la saison sportive et la série concernée.

Un budget supplémentaire est alloué par la Ligue pour chaque tableau (cf. document « A1-Annexe_Bretagne_2022_2023 ») :

- Pour les N, les dotations seront en chèque,
- Pour les autres séries, elles se feront sous forme de bons d'achats).

Ces récompenses pourront être complétées par d'autres récompenses à l'initiative et à la charge du club organisateur. Les autres joueurs peuvent être également récompensés par le biais d'un lot d'accueil par exemple à l'initiative et à la charge du club organisateur.

9. PARTENARIAT LIGUE

L'organisateur devra respecter l'engagement de la Ligue vis-à-vis de son partenaire.

Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.

Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire de la Ligue, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

10. FINANCEMENT

10.1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions (cf. document « A1-Annexe_Bretagne_2022_2023_v1 ») du Championnat de Bretagne sont à la charge des clubs.

Ils sont à payer obligatoirement en ligne au moment des inscriptions et seront remboursés en cas de non sélection.

Ces frais d'inscription reviendront à la Ligue qui attribuera une subvention au club organisateur.

10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante. Celle-ci devra être présente dans chaque salle, si la compétition se déroule sur plusieurs sites. Les recettes des buvettes resteront entièrement acquises au club organisateur. Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation.

Les tarifs de la buvette devront rester raisonnables.

10.3. Produits divers

Tous les autres bénéfices liés à des actions (ventes de volants, de matériel, tombola, jeux...) du club organisateur à l'occasion du Championnat de Bretagne lui resteront entièrement acquis.

| | | | |
|--|--------------|---|---|
|  | Compétitions | Championnat de Bretagne Règlement Saison 2022-2023 | Règlement adoption : Septembre 2022 entrée en vigueur : 01/09/2022 validité : permanente secteur : Séniors/Compétitions nombre de pages : 7 + 1 annexe |
|--|--------------|---|---|

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1. Juge Arbitrage

11.1.1. Désignation

Les Juges Arbitres du Championnat de Bretagne sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Le Juge Arbitre principal sera de grade Ligue Certifié, au minimum.

Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

L'indemnité du Juge Arbitre adjoint est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Juges Arbitres sont entièrement à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton

11.1.4. Restauration

Les frais de restauration des Juges Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

11.1.5. Hébergement

Le club organisateur veillera à l'hébergement des Juges Arbitres et il en assumera le coût.

Une chambre individuelle bénéficiant d'une connexion internet est un minimum requis.

11.2. Arbitrage

11.2.1. Désignation

Si la Ligue n'organise pas de stage ou d'examen sur la compétition, le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres.

11.2.2. Indemnités

En cas d'examen d'arbitre organisé par la Ligue, ces frais seront à la charge de cette dernière.

Sinon, les frais d'arbitrage resteront alors totalement à la charge du club organisateur.

11.2.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

11.2.4. Restauration et Hébergement

Les frais de restauration des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

Les frais d'hébergement des Arbitres sont entièrement à la charge de l'instance qui les a désignés (Ligue de Bretagne de Badminton ou club organisateur selon les cas)

L'utilisation de chaises d'arbitre est obligatoire. (Possibilité d'utiliser les 4 chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).



12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

- Tous les clubs bretons peuvent postuler, quel que soit le département.
- Les clubs souhaitant organiser cette compétition doivent se faire connaître avant le mois de novembre de la saison en cours, en envoyant un dossier de candidature au secrétariat de la Ligue.
- A défaut de candidature satisfaisante, l'ouverture d'une nouvelle période de 1 mois sera proposée pour recueillir de nouveaux candidats.
- Le club organisateur devra disposer au moins de 9 terrains de doubles, dans une ou deux salles, sur 2 jours (pas de verrière ou verrière bâchée).
- Il est possible d'organiser ce championnat avec le regroupement de 2 clubs, à condition que la distance entre les deux salles de la compétition soit inférieure à 10 km.
- Il est souhaitable de disposer au minimum de 300 places en tribune dans la salle.
- Un dossier de présentation de quelques pages mettant en évidence les atouts du club organisateur est fortement souhaité. Le meilleur dossier sera retenu eu égard à la compétence dans l'organisation de tournois et en fonction de la qualité des infrastructures et services proposés.
- C'est le Conseil d'Administration de la Ligue qui votera, au minimum 5 mois avant la date de compétition pour savoir quel dossier/club sera retenu.
- La commission compétitions veillera au respect du cahier des charges.

13. OBLIGATION DE L'ORGANISATION

Le club organisateur doit :

- Envoyer une affiche + plaquette d'invitation au plus tard 6 semaines avant la date de la compétition au secrétariat de la Ligue de Bretagne, comprenant le nom du club organisateur et de la compétition, la date, le(s) lieu(x), les horaires, les tableaux, le nom du ou des juge(s) arbitre(s), les coordonnées d'un responsable à contacter et un plan d'accès aux salles, le logo de la Ligue et du Conseil Régional.
- Respecter le cahier des charges et les engagements annoncés dans le dossier de candidature.
- Prévoir une buvette suffisante pour les deux jours en fonction du nombre de personnes attendues (évalué à peu près à 400 personnes).
- Prévoir un lot d'accueil pour tous les participants est de bon aloi.
- Assurer la restauration (et l'hébergement éventuel) des officiels convoqués par la CLOT.
- Proposer des contacts pour l'hébergement des joueurs à proximité du complexe sportif et à des tarifs raisonnables (partenaires de l'organisateur ?).
- Assurer la gestion matérielle de la compétition dans les meilleures conditions (table de marque, gestion logiciel, sono, affichage, vente de volants, ...). Demander conseils au Juge-Arbitre désigné.
- Prévoir des scoreurs au minimum pour les phases finales (samedi et dimanche).
- Utiliser des chaises d'arbitres (possibilité d'utiliser celles mises à disposition par la Ligue de Bretagne)
- Entreprendre des démarches pour médiatiser l'événement (contact des partenaires, de la presse sportive et régionale, invitations d'élus locaux et régionaux, cartons d'invitation à transmettre à la Ligue pour inviter quelques élus).
- Information dans les mêmes délais de la presse sportive et régionale.

14. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par la Commission Ligue Tournois.

La Commission rédigera également le règlement particulier type, qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi. La Commission Ligue Tournois procédera alors à la validation de la demande dans les délais impartis.

15. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Lors des cérémonies protocolaires, il est recommandé d'avoir recours aux supports visuels Ligue (banderoles, kakémonos).

L'exposition de la banderole du Conseil Régional est obligatoire lors de ces remises.

L'usage d'un podium (à minima de deux marches - attention à la longueur pour les paires de doubles) est fortement conseillé.